

Les adhérents du SNUDI-FO reçoivent :

[L'Ecole Syndicaliste de Seine et Marne,](#)

le bulletin trimestriel du syndicat départemental, et une circulaire bimestrielle interne,

[L'Ecole Syndicaliste,](#)

le journal du syndicat national,

[Le Syndicaliste indépendant,](#)

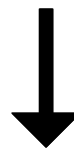
la publication de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO),

[La Nouvelle Tribune,](#)

la revue de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO.

[L'Avenir syndical,](#) le journal trimestriel de l'Union Départementale des syndicats FO.

**Se syndiquer donne des droits**



être informé, et défendu en priorité en cas de besoin,

aide financière (12 € par jour) du fonds confédéral de solidarité au delà de 3 jours de grève comme en mai - juin 2003 lors du conflit sur les retraites,

le contrôle par les élus du personnel du syndicat du déroulement de carrière (nomination, promotion, etc.),

la définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du Conseil Syndical)...

**66 %** de la cotisation est déductible de votre impôt.

Exemple : un collègue PE au 6ème échelon, acquitte une cotisation de 147 € ; il déduira 98 € du montant de son impôt sur le revenu.

L'adhésion annuelle lui revient donc à 49 €.

Un reçu à joindre à votre déclaration des revenus vous sera adressé le moment venu ( en mars de l'année suivante).

Les collègues T1 (PE2 sortants titularisés) sont promus au 3e échelon P.E. au 1er septembre de l'année de sortie de l'IUFM.

**LA FORCE DU SYNDICAT...**

**C'est son nombre de syndiqués !**

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, déplacements, téléphone, documentation juridique, etc.).

Les ressources du SNUDI-FO ne proviennent que des cotisations des adhérents (aucune publicité commerciale dans les publications du syndicat), ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation à l'égard de quiconque. Le libre choix résulte de l'indépendance financière !

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, même de manière « critique » ou « constructive » un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit !